

blèmes abstraits. Je vais faire de l'histoire ; un récit, voilà tout !

— Fénélon dit quelque part, lui, qui veut avant tout que la femme sache se taire et obéir, qu'il serait bon qu'on donnât à celle-ci quelques notions de droit. La part plus ou moins grande de responsabilité qu'on lui accorde dans l'administration de ses biens exige en effet qu'on développe chez elle les notions élémentaires qui la mettront en état d'apprécier sainement les actes juridiques et civils auxquels elle prend part.

C'est à dessein que j'évoque cette grande et calme figure du XVII^e siècle. Je veux, en la leur présentant, tranquilliser les plus rebelles, celles qui sont prêtes à fuir effarouchées, croyant qu'on veut les revêtir de la toge parce qu'on leur parle d'hypothèque ou de tutelle.

La condition privée de la femme, soumise à la loi universelle de l'éternel mouvement, a subi depuis le commencement du monde et chez les peuples divers les phases les plus variées, les plus étranges, les plus contradictoires.

Nul rêve, nul système philosophique, si absurde qu'il soit, qui n'ait été déjà réalisé et qu'on ne retrouve dans quelque fragment de l'histoire de l'humanité ; nul appétit, nul instinct grossier de l'homme, auquel la loi n'ait songé à mettre un frein. La femme, intimement unie aux grandes passions qui ravagent le cœur, en subit aussi les inconsistances et les caprices.

Malgré les tâtonnements, les aberrations du législateur jetant les bases du droit qui, hélas, à l'origine n'est pas le même pour tous, on tressaille de joie en constatant à travers les évolutions de l'humanité, sa perpétuelle aspiration à établir le règne de l'équité dans son sein.

Je serais tentée dès le début de vous parler de l'influence du christianisme et du pas décisif qu'il fit faire à cette question ; mais ce serait anticiper et m'écartez du programme que je me suis tracé, puisque je dois procéder méthodiquement et faire de l'histoire.

Les ténèbres qui enveloppent le berceau de l'humanité rendent toute connaissance sur ses origines fort incomplète, et les premiers bégaiements de l'homme qui s'essaie à vivre nous arrivent à travers la légende.

Pendant cette première période, la femme semble jouir de la plus entière indépendance. Affranchie des liens du mariage, c'est par elle qu'on se comptent les généalogies ; sa puissance paraît être égale à celle de l'homme, elle se mêle à ses travaux, à ses assemblées, elle les domine quelquefois. Ces priviléges auxquels nous avons peine à croire, tant ils sont étrangers à nos mœurs, n'en trouvons-nous pas des vestiges dans l'histoire même de notre colonie, parmi nos Indiens du Canada ?

Tandis que chez les Hurons et les Iroquois les hommes forment le clan, la tribu, sorte d'association civile, la famille, le sang se retrace par les femmes, et l'enfant du chef de la nation est exclu de la succession de son père en faveur du fils de la sœur de ce chef. On rapporte des coutumes analogues chez les habitants du désert en Afrique. Les Amazones du Dahomey en sont un exemple.

Mais cette condition de la femme dans l'antiquité fut généralement modifiée quand la vie patriarchale s'organisa.

Le mari en achetant sa femme acquit sur elle un droit de propriété. Nous voyons alors la femme abdiquer sa personnalité devant celle du chef de famille. Son individualité est complètement anéantie ; elle est livrée sans merci entre les mains de son maître et juge, son père ou son époux. Si vie est leur bien, c'est pour eux qu'elle travaille, c'est pour grossir le nombre de leurs descendants qu'elle met au monde ses enfants.

La société, c'est à-dire cette unification des volontés qui tendent vers un même but, ne pouvait être entendue autrement chez ces barbares ; leur esprit inculte, qui se refusait à concevoir un système savamment élaboré, ne pouvait comprendre ce que nous, dans notre siècle, nous n'avons pas encore complètement éclairci : ce problème ardu de la parfaite union de deux ou plusieurs individus sous une autorité qui, tout en demeurant une, respecte les droits de tous et soit l'expression fidèle, la résultante de la volonté commune.

Pour eux l'union n'était possible que par la sujexion complète des faibles sous la domination du plus fort.

Mais ce serait une erreur de croire que cette autorité fut toujours tyrannique. Nous devons nous